



<b>ÉLECTIONS</b>	
<b>Fin délai Vice-président CIAS</b>	
<b>L'élection et la nomination des membres du CIAS et l'élection du vice-président doivent intervenir dans les deux mois qui suivent le renouvellement des CC (Art L.123-6 CASF). Aucune date connue à ce jour.</b>	

<b>ÉLECTIONS</b>	
<b>CDCI</b>	
<b>L'élection des représentants des collèges au sein de la CDCI a lieu dans un délai de 3 mois à compter du renouvellement des CM et des assemblées des EPCI (Art R.5211-22 CGCT). Aucune date connue à ce jour.</b>	